



Arrêté n° 2024 – 42C

ARRETE DU MAIRE
Demande de subvention auprès de l'ANS

Le Maire de Thue et Mue ;
Vu la délibération n° 2020/49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire,
Vu le projet de sautoir à la commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

La commune de Thue et Mue décide de faire une demande de subvention à hauteur de 45 636 € auprès de l'ANS pour le projet de sautoir à Bretteville l'Orgueilleuse :

- Axe 1 du plan triennal « 5000 équipements » Axe « Equipements de proximité », avec un taux de financement de 80% maximum pour une dépense totale HT de 57 045 €.

Fait à THUE ET MUE, le 26 AVR. 2024

Maire de THUE ET MUE,
Michel LAFONT

